



Donnation frere soeur

Par Pedro133

Bonjour,

Mon soucis est le suivant:

Il y a 30 ans environ , nos parents ont donné leur entreprise et tous ses actifs , materiels etc à mon frère.

Nous ne sommes que deux enfants.

Je n' ai rien eu et rien demandé , on ne m' a rien proposé.

Aujourd'hui nos parents sont tous deux disparus, l' u en 2012 l' autre en 2019.

Ils nous laissent une maison .

Mon frère me fait tout un tas de misères pour cette maison aussi je me demande si

au vu du temps passé j'ai le droit de faire valoir mes droits sur les biens qu'il a déjà obtenus avant le deces de nos parents.

Je ne sais pas si j'ai bien résumé et expliqué la situation...

Merci de votre aide et de vos conseils avisés.

Par ESP

Bonjour

Lors du règlement de la succession, les donations faites à votre frère ont du être rapportée ?

La maison que vous évoquez appartient aux 2 en indivision ?